

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016 - 19H30 – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 13/12/16 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mornay Mireille – Gaillard Michel – Chorrier-Collet Sébastien - Dufour Thierry Bayard Chloé – Bayle Yves - Dubujet Christine - Hombert Annick - Parmentier Thierry - Teil Isabelle Tournier Marc - Varvat Violaine.

Excusés : Isabelle Teil (pouvoir à Sébastien Chorrier-Collet) – Marc Tournier (pouvoir à Yves Bayle) – Violaine Varvat (pouvoir à Mireille Mornay).

Secrétaire de séance : Michel Gaillard.

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 25 novembre 2016

Pas de remarque – le compte-rendu est approuvé en séance.

2. Point sur les finances communales

Budget principal – M14	CA 2015	BP 2016	20/12/2016
Fonctionnement dépenses	258 273	390 445	289 363
Fonctionnement recettes	388 920	338 027	356 148
Investissement dépenses	165 104	233 283	95 181
Investissement recettes	193 209	141 790	155 523

Dépenses supérieures à l'exercice 2015 mais prévues au budget 2016 (frais d'entretien, de personnel et dépenses payés en 2016 mais concernant 2015).

Recettes : dotations non perçues à ce jour mais une évolution négative quoiqu'il en soit par rapport à 2015.

Budget assainissement – M49	CA 2015	BP 2016	20/12/2016
Exploitation dépenses	12 626	22 988	32 286
Exploitation recettes	26 399	29 500	50 955
Investissement dépenses	183 907	224 061	207 722
Investissement recettes	138 879	196 394	194 577

Recettes de fonctionnement 2016 en hausse, liées à un décalage de facturation auprès des abonnés. Reliquat de subventions à percevoir (sous réserve du calcul définitif par les financeurs) : 77 000 €.

La mise en conformité de la STEP de Courmangoux-Roissiat nous permettra d'obtenir une « prime de performance épuration » évaluée à 5 000 €/an à compter de 2017. Ce qui laisse entrevoir des possibilités de mise aux normes des lagunes de Chevignat.

3. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Bresse Revermont

11 communes desservies et adhérentes au service : Beaupont, Bénvy, Cormoz, Courmangoux, Domsure, Marboz, Pirajoux, St Etienne du Bois, Salavre, Verjon, Villemotier. Soit 9078 habitants au 31/12/15 et 4538 abonnés au service public d'eau potable. A Courmangoux, nous avons 15 abonnés au 31/12/2015 pour 17 au 31/12/2014. La consommation moyenne par abonné est de 141,4 m³ par abonné.

497 450 m³ ont été prélevés au 31/12/2015 (573 310m³ en 2014) dont 353 635 m³ fourni par le SIE ASR (209 753 m³ du réservoir de Meillonas et 144 062 m³ du réservoir de Salavre).

La tarification de l'eau est de :

	En 2015	Pour 2016
Part fixe annuelle	39.82€	40€
Part jusqu'à 120m ³	86.16 €	91.20 €
Montant HT de la facture De 120 m ³	125.98 €	131.20 €

4. Travaux sur la rivière de Courmangoux par le Syndicat de rivière Sevron-Solnan

Une réunion a eu lieu le 10 octobre 2016 avec les usagers potentiels de la prise d'eau de Chantemerle répertoriée au référentiel des obstacles à la continuité écologique. 8 propriétaires sont concernés (dont 3 de Verjon) par le bief situé en rive droite de la prise d'eau s'ils peuvent prouver, dans un délai de 2 mois, qu'ils sont bien propriétaires de la prise d'eau, s'ils ont usage de la dérivation, et s'ils possèdent un justificatif de leur droit d'eau.

5. Agrandissement du cimetière

Une rencontre avec la personne propriétaire du terrain prévu pour l'agrandissement, n'a pas permis de trouver une conciliation. Il convient d'approfondir la possible extension sur le terrain communal en bas du cimetière.

La commission est toujours en attente de chiffrage comparatif pour la reprise des concessions.

6. Changement de gérance du Candi

Par courrier notarial, nous sommes informés du changement de gérance de l'établissement. La date n'est pas encore fixée. Il convient de prévoir un état des lieux.

7. Santé et sécurité au travail

Le centre de gestion propose une convention de prévention des risques à titre gratuit pour mettre en place une démarche d'information, une visite des lieux de travail avec un diagnostic sécurité, une sensibilisation des agents et élus, un suivi des accidents avec analyse, et une liaison avec les différents acteurs dans le domaine de la prévention.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention, mais demande que seule la commission communale travaille avec l'inspecteur du centre de gestion.

8. Encaissement chèque Groupama

L'indemnité concernant le remplacement des globes des lampadaires dus au vent violent (rue des cavets et lotissement les Bornets) se monte à 458.72 €.

Le conseil municipal prend acte et valide l'encaissement de ce chèque.

9. Fin de procédure litigieuse

Le tribunal administratif de Lyon a délibéré après l'audience du 22 novembre 2016 concernant l'accident du 13/10/2011 en Rongenez où la victime s'est tordue la cheville en marchant sur un regard d'eau pluviale.

La requête de la plaignante est rejetée, les conclusions aux fins d'appel en garantie présentée par le conseil départemental sont rejetées, les conclusions présentées conjointement par le département et la commune sont rejetées. La procédure est close.

10. Nouvelle intercommunalité

Au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes de Treffort en Revermont (CCTER) disparaît comme six autres communautés de Communes dont Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA).

Au 1^{er} janvier 2017, notre commune rejoindra donc la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse (CA BBB) avec 75 communes et 130 000 habitants.

Nous travaillerons en conférences territoriales qui seront composées des conseillers communautaires actuels et futurs. La fréquence des réunions sera normalement bimestrielle.

Les antennes ne seront finalement pas mises en place

11. Informations et questions diverses

- La subvention de 50€ par élève pour la sortie classe de mer de l'école du Moulin de Treffort a bien été transmise. Or le budget a été fait et présenté aux parents avec une subvention de 100€ de la part de la commune de Val Revermont comme de Courmangoux. Une rencontre a eu lieu avec la directrice, et il est proposé, de façon à obtenir un consensus, de reverser 50€ par élève (5 de Courmangoux) pour que les parents n'aient pas à payer la différence. Le conseil municipal donne son accord exceptionnellement mais désapprouve cette façon d'imposer une somme sans concertation, et désapprouve surtout le fait qu'une école laïque ne décide pas de mettre la totalité des subventions dans un pot commun pour l'égalité des élèves.
- Magali Péchoux quitte le poste de secrétariat au 29 décembre 2016. Elle reprend sa disponibilité de la Cte de Cne de Bagé le Chatel pour occuper le poste d'accueil à mi-temps à la mairie de Jayat qui est son lieu d'habitation.
- La SEMCODA nous a présenté un 3^{ème} projet de restructuration de la mairie avec création de logements locatifs. La 1^{ère} proposition de chiffrage est à affiner, et il convient de faire d'autres propositions pour les rendre compatibles avec le budget communal.
- Cotisations assurance du personnel : Le conseil municipal choisit de rester sur la même hauteur de cotisations qu'il y a 4 ans.

Rappel : Cérémonie des vœux le samedi 7 janvier 2017 à 19h.

Prochaine Réunion du conseil municipal : VENDREDI 27 JANVIER 2017 à 20h